



DECISION DU MAIRE

N° 003-2025

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Notification SAFER – parcelle B 770 sise aux Courbes

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU la notification SAFER - reçue le 15 janvier 2025 - concernant la parcelle non bâtie B 770 d'une superficie de 2'565 m² sise aux Courbes.

DECIDE

- ARTICLE 1 :** La commune de Fillinges désire faire usage de son droit de préemption sur la parcelle non bâtie B 770 sise aux Courbes.
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.
- ARTICLE 3 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le **27 JAN. 2025**

Le Maire
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le